

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

14

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 - M14 - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR Voix pour

Voix contre

A L'UNANIMITÉ

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Résultats 2022 : extrait du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS:

Mme BERNO DOS SANTOS. Mme CONTE. M MONNIER. Mme SMAANI. M MEUNIER. M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, Mme GRIMAUD. M NICOT. Mme HUBERT, Mme GRAPPE, M ROGER. Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme ALLOUCHE, M DREUX, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, Mme BARRE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES:

Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme MESSMER, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme MARTIN

POUVOIRS:

Mme TAFAT à M MEUNIER M DOMPEYRE à M MONNIER M DJEYARAMANE à Mme GRAPPE Mme MESSMER à Mme SMAANI M MOULINET à Mme GUILLEMET Mme MARTIN à M LOYER

SECRETAIRE:

M DUCHESNE

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

-.-.-.-.-.-.-.-

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2022 : soit un extrait du compte de gestion, soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2022.

"Actusé de réception en préféture — 0 — 078-217804988-20230320-CM_20230320_14-DE Date de télétransmission : 22/03/2023 Date de réception préfecture : 22/03/2023

Les comptes de l'exercice 2022 du budget principal font apparaître les résultats suivants :

1) Constat des résultats 2022

Section de fonctionnement

Recettes : 69 709 894,83 €
Dépenses : 62 292 407,28 €
Résultat 2022 : 7 417 487,55 €
Résultat antérieur : 14 785 350,31 €
Résultat de clôture 2022 : 22 202 837,86 €

Section d'investissement

Recettes : 13 617 403,65 €
Dépenses : 19 898 993,74 €
Résultat 2022 : -6 281 590,09 €
Résultat antérieur : 4 060 501,92 €
Résultat de clôture : -2 221 088,17 €

2) Affectation des résultats

Section de fonctionnement

Résultat de clôture : 22 202 837,86 €

Section d'investissement

Résultat de clôture : - 2 221 088,17 €
Restes à réaliser recettes : 4 819 986,25 €
Restes à réaliser dépenses : 7 881 086,65 €
Solde des restes à réaliser : - 3 061 100,40 €
Besoin de financement : 5 282 188,57 €

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de reprendre et d'affecter le solde du résultat de fonctionnement 2022 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

-.-.-.-.-.-.-.-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction M14 et les mises à jour successives,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget principal,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article 1er:

De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023.

Article 2:

D'affecter les résultats de l'exercice 2022, comme suit :

Section d'investissement

Résultat de clôture : - 2 221 088,17 €
Restes à réaliser recettes : 4 819 986,25 €
Restes à réaliser dépenses : 7 881 086,65 €
Solde des restes à réaliser : - 3 061 100,40 €
Besoin de financement : 5 282 188,57 €

001 (INV) : 2 221 088,17 € Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2022 : 22 202 837,86 € 1068 (INV) : 5 282 188,57 €

Excédents de fonctionnement capitalisés

002 (FCT): 16 920 649,29 €

Résultat de fonctionnement reporté

Article 3:

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, Conseillère régionale d'Île-de-France,

Sandrine BERNO DOS SANTOS

ETABLISSEMENT : POISSY NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC POISSY N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078119

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

02900 - POISSY

122 684 687,73 85 615 178,59 3 423 777,57 82 191 401,02 129 352 777,08 83 716 854,62 389 556,14 83 327 298,48 1 135 897,46 TOTAL DES SECTIONS 380 246,45 69 709 894,83 3 325 602,02 62 292 407,28 7 417 487,55 83 063 272,02 70 090 141,28 83 063 272,02 65 618 009,30 SECTION DE FONCTIONNEMENT 46 289 505,06 13 626 713,34 69'608 6 39 621 415,71 19 997 169,29 98 175,55 898 993,74 6 281 590,09 13 617 403,65 SECTION D'INVESTISSEMENT 19 Autorisations budgétaires totales (e) Prévisions budgétaires totales (a Recettes nettes (d = b - c)Depenses nettes (h = f - g)Titres de recette émis (b) Annulations de mandats (g) Réductions de titres (c) RESULTAT DE L'EXERCICE (d - h) Excédent (h - d) Déficit Mandats émis (f) DEPENSES

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20230320-CM_20230320_14-DE Date de télétransmission : 22/03/2023 Date de réception préfecture : 22/03/2023 21/